



SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Une couche lavable remplace 230 couches jetables!

Saviez-vous qu'un bébé se fera changer de couche en moyenne 6 000 fois et produira près d'une tonne de couches avant d'atteindre le stade de la propreté?

Au Québec seulement, c'est près de 4 millions de couches jetables qui sont enfouies chaque jour, ce qui équivaut à 60 000 tonnes de déchets par année qui demanderont jusqu'à 500 ans avant de se décomposer!

Voilà pourquoi **votre municipalité débute un programme de subvention pour l'achat de couches lavables**, et ce, afin de diminuer le tonnage de déchets envoyés aux sites d'enfouissement.

CRITÈRES D'ADMISSION

Voici les critères d'admissibilité pour effectuer une demande de remboursement pour les couches lavables et réutilisables :

« Il est résolu de verser, à titre de compensation financière dans le cadre de l'exercice 2021, aux familles ayant un enfant de moins de 12 mois résident sur le territoire de la municipalité, cinquante pour cent (50%) des frais encourus, excluant les taxes et les frais de transport, pour l'achat de couches lavables et réutilisables, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 100 \$ par enfant ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 1) présenter les factures d'achat originales détaillées et payées dans un délai de 3 mois suivant l'achat;
- 2) une preuve de résidence avec adresse complète;
- 3) une preuve de naissance de l'enfant.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Mme Karine Trudel à la municipalité de Saint-Guillaume.

Courriel : info@saintguillaume.ca

Téléphone : (819) 396-2403.

Formulaire d'inscription

Nom du parent : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Signature du parent : _____

Ville : _____ Date : _____

Contrat d'engagement

Je, _____ m'engage à utiliser les couches lavables acquises en collaboration avec ma municipalité pendant la période complète durant laquelle mon enfant portera des couches.

Ce _____ jour du mois de _____ de 2021

À _____

Signature : _____